



Nombre des membres du  
Conseil d'Administration :

17

Nombre des membres en  
fonction :

17

Nombre des membres  
participant à la séance

7

**OBJET :**

**Participation du  
CCAS aux  
animations été**

**Point n°2**

La Vice-Présidente  
certifie que cette  
délibération a été  
rendue exécutoire par  
affichage à la porte de  
la mairie le  
05.07.2024  
et envoi au contrôle de  
légalité en date du

02.07.2024

Samira HOMRANI  
Vice-Présidente du CCAS



**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 24 juin 2024**

REÇU LE

03 JUL. 2024

SOUS-PREFECTURE DE  
THANN-GUEBWILLER

**Etaient présents :**

Mmes HOMRANI Samira, VISCHEL Gisèle, MATHIOT Brigitte, MOERDER Viviane  
MM. SUCHET Pierre, SCHMITT Jean-Louis, HAUSSER Joseph,

**Etaient excusés :**

MM. STOECKEL Gilbert, CHOLAY Jean-Pierre, BOURQUARDEZ Joël a donné pouvoir à Mme  
MOERDER  
Mmes BITSCH Stéphanie, BILLIG Marie-Pierre, KESSLER Régine

**Etaient absents :**

Mmes FRANCOIS-WILSER Claudine, BAUMIER-GURAK Marie, SUNDHEIMER Elsa  
M. PETITDEMANGE Sam

**Participation du CCAS aux animations d'été**

Depuis l'année 2015, la Ville de Thann n'organise plus d'ALSH, au mois d'août. En revanche, le service Education - Jeunesse - Sports propose des animations ponctuelles au courant de l'été. Madame Samira HOMRANI propose au conseil d'administration de poursuivre la participation financière du CCAS pour ces activités, sur le même principe que l'année 2023. Les aides proposées tiennent compte du fait que la CAF n'attribue plus d'aide à la ville pour les animations d'été.

Les propositions sont les suivantes :

Quotient Familial CAF	Tarif de l'activité	Participation CCAS	A charge de la famille
0 à 500 €	5,00 €	3,00 €	2,00 €
501 à 1 000 €		2,00 €	3,00 €
0 à 500 €	10,00 €	6,00 €	4,00 €
501 à 1 000 €		4,00 €	6,00 €
0 à 500 €	15,00 €	9,00 €	6,00 €
501 à 1 000 €		6,00 €	9,00 €
0 à 500 €	20,00 €	12,00 €	8,00 €
501 à 1 000 €		8,00 €	12,00 €
0 à 500 €	25,00 €	15,00 €	10,00 €
501 à 1 000 €		10,00 €	15,00 €
0 à 500 €	35,00 €	21,00 €	14,00 €
501 à 1 000 €		14,00 €	21,00 €
0 à 500 €	60,00 €	36,00 €	24,00 €
501 à 1 000 €		24,00 €	36,00 €

Malgré la participation du CCAS, et au vu de la situation financière particulièrement précaire de certaines familles bénéficiaires de l'épicerie sociale, Madame HOMRANI propose une prise en charge intégrale des animations été, de manière exceptionnelle. Cette aide sera justifiée par des situations socio-économiques particulièrement dégradées et donc la participation de l'enfant aux animations été a un sens tout particulier.

Au vu du quorum non atteint lors de la séance du 13 juin, de la nouvelle séance du Conseil d'Administration organisée le 24 juin, et de la possibilité de délibérer valablement, dans ce contexte, sans condition de quorum.

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve cette proposition et décide de son application.

Pour extrait conforme,  
Samira HOMRANI,  
Vice-Présidente du CCAS :

